

**ACADEMIE DE BORDEAUX**

**LOT ET GARONNE**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**SECTION SPORTIVE LYCEE « HANDBALL »**  
**RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2017**

- **CLASSES DE 2<sup>nd</sup> / 1<sup>ère</sup> / Term. -**
- **ANNEES D'AGE 2000 / 2001 / 2002 -**

**LYCEE VAL DE GARONNE  
RUE EJA DE LOS CABALLEROS  
47200 MARMANDE  
05 53 76 02 50**

### **Présentation de la Structure**

La section sportive scolaire est une **structure officielle au sein de l'Education Nationale**, encadrée par des textes de référence sur l'organisation et le suivi médical des participants. Elle est née du partenariat du Lycée Val de Garonne, du Collège de la Cité Scolaire, de l'équipe éducative EPS et du Handball Club Marmandais.

La section s'adresse à des élèves qui pratiquent le handball au niveau fédéral, volontaires, issus ou non de la section sportive du Collège de la Cité Scolaire.

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit d'**accompagner la lycéenne ou le lycéen dans un double projet ambitieux** :

- Poursuivre ses études pour réussir une orientation choisie
- Ambitionner une pratique handball vers son meilleur niveau

La Section Sportive Handball du Lycée Val de Garonne est encadrée par un professeur d'EPS et un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1<sup>er</sup> spécialité Handball et a pour objectifs :

- o D'intégrer et d'ouvrir l'établissement au tissu social associatif environnant
- o De fédérer des jeunes autour d'un projet commun novateur qui pourra développer un contexte social et humain de qualité
- o De promouvoir la réussite scolaire
- o De faciliter l'intégration sociale et l'épanouissement humain
- o De véhiculer des valeurs de respect (de l'arbitre, de l'adversaire), citoyenneté et de responsabilité
- o De sensibiliser les jeunes à l'hygiène, la nutrition et l'équilibre postural
- o De permettre à des joueurs motivés, ayant un potentiel de développement, de se perfectionner en handball par un entraînement régulier
- o De s'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée au plus haut niveau dans les compétitions organisées par UNSS

La section sportive réunit un groupe de **10 à 28 jeunes nés entre 1999 et 2001** qui s'entraînent trois heures par semaine et qui ont accès à une pratique supplémentaire proposée par l'association Handball Club Marmandais. Les séances d'entraînement ont lieu au Gymnase du Lycée Val de Garonne et/ou à la Salle de Sport Jacques-Ladeveze. Des aménagements sur leur temps de travail sont faits de manière à concilier études et sport de la meilleure des manières possibles.

#### **Accueil, hébergement des internes et restauration**

Le lycée dispose d'une demi-pension ouverte chaque jour, du lundi au vendredi pour les demi-pensionnaires. Nous offrons également, dans la limite de nos capacités d'accueil, la possibilité d'être interne pour les élèves habitant plus loin.

L'internat du Lycée Val de Garonne ouvrant ses portes le dimanche soir il est possible de laisser l'enfant dès le dimanche soir.

#### **Tarifs Internat et Demi-Pension (à titre indicatif – tarifs en 2015)**

	Demi-Pension (5 jours)	Demi-Pension (4 jours)	Interne
Total année scolaire	505.80 €	432.00 €	1 340.64 €

**Les frais de déplacement aller/retour de l'internat sont à la charge des parents.**

### **Conditions d'Admission**

- Etablir un dossier d'inscription complet (date limite des dépôts de dossier : **5 mai 2017**)
- Avoir un dossier scolaire satisfaisant
- Satisfaire aux tests sportifs

### **Dossier d'inscription (documents joints dans le dossier)**

- Une demande de candidature
- Une fiche de renseignements sportifs
- Une lettre de motivation
- Les deux premiers bulletins de notes de l'année en cours
- Le règlement intérieur de la section sportive signé
- Un chèque de 15 € pour la licence obligatoire à l'association sportive du lycée (ce chèque sera rendu si le dossier n'était pas retenu)
- Autorisation parentale à l'UNSS

### **Etude des dossiers**

Une étude des dossiers scolaires sera effectuée en amont du concours, en fonction des résultats et des appréciations, votre enfant pourra se voir refuser l'accès au concours. Les familles concernées seront averties par téléphone.

### **Encadrement**

Les séances sont encadrées par deux éducateurs sportifs diplômés :

- BEES 1<sup>er</sup> Degré Spécialité Handball / Niveau Inter Régional Jeunes
- BP JEPS Sports Collectifs Mention Handball / Niveau Inter Régional Enfants

### **Créneaux d'Entraînements et obligations :**

Deux séances sont proposées sur l'emploi du temps classique de l'enfant.

Une séance optionnelle sera proposée aux joueurs et joueuses intégrant la Section Sportive (séance en association avec le Handball Club Marmandais) sur volontariat des joueurs et joueuses et non obligatoire.

Chaque joueur et joueuse s'engage à participer à au moins une séance par semaine (vendredi inclus) avec son club d'origine.

**DEMANDE DE CANDIDATURE**  
**SECTION SPORTIVE « HANDBALL »**  
**LYCEE VAL DE GARONNE - MARMANDE**

PHOTOS  
A  
COLLER  
(Obligatoire)

**DOSSIER PRESENTE PAR**

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... LIEU : .....

PARENTS (OU REPRESENTANTS LEGAL) :

M. Mme : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : ..... TELEPHONE : .....

MAIL DES PARENTS : .....

MAIL DE L'ELEVE : .....

N° SECURITE SOCIALE : .....

**SITUATION SCOLAIRE EN 2015 / 2016**

NOM DE L'ETABLISSEMENT : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

CLASSE : ..... PROFESSEUR PRINCIPAL : .....

LANGUE VIVANTE 1 : .....

LANGUE VIVANTE 2 : .....

SECTION SPORTIVE HANDBALL COLLEGE : OUI  NON

ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018

Choix d'Orientation pour l'année 2017 / 2018

**Candidature pour Entrée en classe de 2nde :**

LV1 : ..... LV2 : .....

Enseignements d'exploration souhaités :

1/ .....

2/ .....

**Votre candidature est-elle conditionnée par une admission à l'internat ? OUI / NON**

Régime souhaité :  DEMI-PENSIONNAIRE  EXTERNE  INTERNE

**Candidature pour Entrée en classe de 1ère ou Terminale :**

Niveau : 1ère  Terminale

Série demandée : .....

LV1 : ..... LV2 : .....

**Votre candidature est-elle conditionnée par une admission à l'internat ? OUI / NON**

Régime souhaité :  DEMI-PENSIONNAIRE  EXTERNE  INTERNE

**Avis du professeur principal (obligatoire) :**

.....  
.....  
.....

Signature des Parents (ou Représentant Légal)

Signature de l'élève

**RENSEIGNEMENTS SPORTIFS**

**SECTION SPORTIVE « HANDBALL »**

**LYCEE VAL DE GARONNE - MARMANDE**

Nom : ..... Prénom : .....

Droitier / Gaucher : ..... Taille : ..... Poids : .....

Pratiques-tu le handball en club ?  OUI  NON

Si oui dans quel club : .....

A quel niveau : .....

A quel poste : 1/ ..... 2/ .....

Combien d'années de pratique as-tu ? .....

Sélection Départementale :  OUI  NON

Sélection Régionale :  OUI  NON

Combien d'heures d'entrainement as-tu par semaine : .....

Nom de ton entraîneur : ..... Téléphone : .....

Pratiques-tu un autre sport en club ?  OUI  NON

Si oui quel sport : .....

A quel niveau : .....

Combien d'heures d'entrainement as-tu par semaine : .....

Blessures :

.....  
.....  
.....

Avis de ton professeur d'EPS sur ta candidature à la Section Sportive « Handball »

.....  
.....  
.....

## MOTIVATIONS

Quelles sont les deux principales raisons qui te poussent à poser ta candidature ?

.....  
.....  
.....

Pourquoi veux-tu intégrer la section sportive du Lycée Val de Garonne de Marmande plutôt qu'une autre ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quel est ton projet personnel sur le plan sportif et professionnel ?

.....  
.....  
.....  
.....

Quel baccalauréat envisages-tu ?

.....  
.....

## REGLEMENT INTERIEUR

### SECTION SPORTIVE « HANDBALL »

#### LYCEE VAL DE GARONNE - MARMANDE

#### Exigences Sportives :

- Le suivi des cours d'E.P.S du lycée
- Le suivi des cours de handball spécifique à la Section Sportive Handball (3h00 par semaines)
- Le suivi médical sera assuré par l'infirmière de l'établissement scolaire
- L'Engagement auprès de l'Association Sportive du Lycée pour l'année 2017 / 2018
- Participation au CROSS Départemental UNSS
- La participation à toutes les compétitions « handball section sportive » de l'Association Sportive du Lycée (le mercredi après midi)
- S'engager physiquement dans toutes les séances. Avoir sa tenue de sport : short, maillot, basket, survêtement de sport.
- Respecter les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.
- Faire preuve de fair-play: respecter les partenaires, les adversaires et l'arbitre.

#### Exigences scolaires :

- L'assiduité, la ponctualité et le respect du règlement intérieur dans tous les cours du lycée.
- La réussite scolaire optimale : l'élève doit fournir un travail régulier et de qualité afin d'obtenir des résultats honorables

→Le non respect de ces exigences entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive.

→Le maintien dans la section est réétudié après chaque conseil de classe et selon le comportement ET les résultats scolaires et sportifs de l'élève.

La Proviseur

Les Parents de l'élève

L'élève



## OBLIGATOIRE NE PAS OUBLIER

Pour l'entrée en 2<sup>nd</sup> / 1<sup>ère</sup> / Term.  
Joindre les bulletins de l'année en cours

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RETENU**

### **DATES A RETENIR**

**5 MAI 2017 :** Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Dossier à renvoyer à :  
Lycée Val de Garonne  
A l'attention de Mme DESMARRE Armelle  
BP – 307 - Rue Ejea de Los Caballeros  
47207 MARMANDE CEDEX

**MERCREDI 10 MAI 2017 :** Tests physiques d'entrée de 14h30 à 16h30  
Présence obligatoire

Lieu des tests : Salle de Sport Jacques Ladeveze  
12, Rue du Stade – 47200 – MARMANDE

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :** GONDELLON Matthieu – 06 89 85 61 72

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le dossier de candidature complet et envoyé après étude vous permettra de présenter le concours de recrutement.

**Les élèves retenus à l'issue des tests sportifs devront faire une demande de dérogation en cochant la case « Parcours Scolaire Particulier » et / ou celle portant la mention « Section Sportive » dans le document administratif lors de la demande d'affectation dans la classe de seconde, première ou terminale (voir le secrétariat de l'établissement d'origine).**

Après le concours, dès lors que le dossier sera retenu et l'inscription entérinée, un certificat médical (qui vous sera fourni par nos soins) sera à faire remplir par un médecin titulaire du CES de médecine du sport.

**Attention, le rectorat reste décisionnaire des changements des dérogations. De ce fait nous ne pouvons garantir le fait que votre fils, fille puisse intégrer la Lycée Val de Garonne avec certitude malgré notre décision de l'accepter en Section Sportive.**